

PRÉVENIR les

# CHUTES

causées par les

# GLISSADES et les TRÉBUCHEMENTS

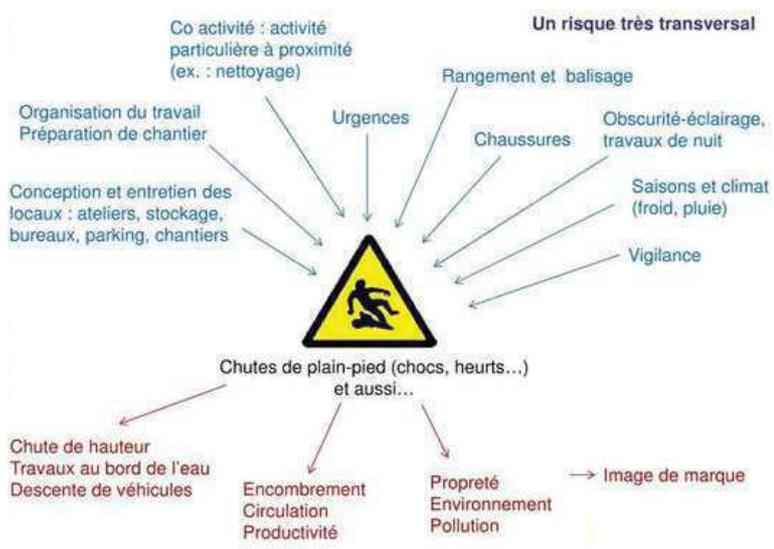
\*Chutes se produisant au niveau du sol

Cela représente environ **28 353** glissades et trébuchements par année

Les chutes et les trébuchements sont à l'origine d'environ **12 %** des demandes d'indemnisation.

**Les glissages et les trébuchements sont la 2<sup>ème</sup> cause d'accident dans le bâtiment et figurent dans les 4 principales sources d'accident chez COTE**

## UN RISQUE A NE PAS PRENDRE A LA LEGERE !



## Eviter les chutes repose sur des pratiques simples & de bon sens :

- Avoir des chaussures de sécurité adaptés à l'activité, **garder vos chaussures de sécurité propres, en bon état et exempt de contaminant (boues, souillures, ...)**.
- Organiser le stockage des matériels/matériaux et prendre le temps d'organiser son travail de sorte à éviter les déplacements inutiles (éviter les allers-retours)
- **Privilégier les voies de circulation dédiées aux piétons** et les maintenir dégagées, Interdiction de franchir les limites de circulation normales du domaine de circulation
- Ne jamais courir, adapter votre rythme à la surface de marche et à la tâche à effectuer, tenir les rampes d'escalier, effectuez un virage large lorsque vous arrivez à une intersection, ne laisser pas les objets que vous transporter ou pousser vous bloquer la vue, **ne pas utiliser son téléphone ou lire des documents en marchant.**
- **Observer son environnement et vérifier l'absence d'obstacles avant intervention sur le chantier (canalisation, encombrement, surface glissante, verglacée, ...)**
- **Maintenir le chantier et les zones de stockage propre** en allouant du temps au rangement, ranger les câbles et outils utilisés au fur et mesure de l'avancée du chantier, éviter de créer des obstacles dans les zones de passage & voies de circulation, être vigilant lors de l'ouverture des portes et évacuer régulièrement les déchets. A défaut, rendre visibles les obstacles que l'on ne peut pas éviter (balisage, signalisation).
- Avoir un éclairage adapté pour bien éclairer son poste de travail et les voies de circulation. Utiliser un éclairage d'appoint (lampe, lampe frontale, ...) sur un poste de travail mal éclairé ou si vous devez rentrer dans une zone ou une pièce mal éclairée.
- **Mettre en place des solutions pour éviter de marcher sur des sols trop endommagés (accès conteneur, bungalow, voies d'accès chantier & base vie).**
- Maintenir son bureau propre et rangé, fermer les tiroirs des classeurs & des armoires de rangement immédiatement, couvrir ou fixer avec du ruban adhésif les cordons & câbles, veiller au bon état du revêtement de sol.
- **De traverser devant un matériel roulant en mouvement (touret, ...).**
- Signaler toute situation dangereuse et baliser ou protéger les zones dangereuses.

**\*En orange : Les consignes qui auraient permis d'éviter la survenance d'un accident du travail au sein de la société COTE**



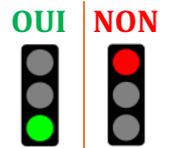
*Vous trouverez en annexe du présent Flash, une chasse aux risques de trébuchements et de glissade.*



Faites la **chasse aux risques lié à la manutention** sur votre Chantier / Site / Service et **remontez** nous l'**information** :

- Par causerie,
- Par fiche STOP : Cliquer sur le [formulaire en ligne](#)

Pour vous **guider**, vous trouverez ci-dessous une **check-list** pour savoir si vous êtes **PARE** pour la manutention ...



**Est-ce que les zones / installations COTE sont sécurisés en amont ?**

- Les zones de stockages COTE sont propres & rangés ?
- Les accès aux installations COTE (bungalow, conteneur) sont exempts de risque de trébuchement ?
- Les éclairages des installations (bungalow, conteneur) et des zones de stockages COTE sont suffisants ?

**Est-ce que le site / chantier ou j'interviens est sécurisé ?**

- Les accès, les zones de stockages, les voies de circulation, les zones de travail sont généralement maintenus propres et rangés par les autres entreprises ?
- Les accès à la base vie et les principales voies de circulation sont exempts de risque de trébuchement ?
- Les éclairages des circulations, des accès aux chantier sont suffisants ?

**Est-ce que j'adopte les bons réflexes ?**

- Je ne cours pas, je porte mes chaussures de sécurité et je les maintiens propre et en bon état ?
- Je respect les voies de circulation, je tiens la rampe des escaliers, je n'utilise pas le téléphone ou lis des documents en marchant ?
- J'observe ma zone de travail et vérifie la présence d'obstacle avant d'intervenir ?
- J'alloue du temps pour maintenir mon poste de travail propre au fur et à mesure de l'avancée des travaux ?
- J'alerte mon hiérarchique et sécurise (balisage, ...) toute zone dangereuse (obstacle important, ...) ?

**Est-ce que j'ai préparé en amont mon poste de travail pour éviter les risques de trébuchement :**

- J'ai organisé mes travaux pour éviter les allers-retours inutiles ?
- J'ai organisé mon poste de travail afin d'éviter les encombrements pour moi et pour les autres ?
- J'ai balisé si nécessaire les zones dangereuses ?
- J'ai éclairé mon poste de travail si l'éclairage est insuffisant ?

**OUI**

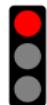


Si vous avez que des **OUI**



Vous êtes **PARÉ** contre le risque lié à la manutention

**NON**



Si vous avez un seul **NON**



Vous n'êtes **PAS PARÉ** contre le risque lié à la manutention



- **Arrêtez** votre **travail** et faites-le **remonter** à votre supérieur hiérarchique
- **Sécuriser votre intervention** : Faites une demande auprès de votre supérieur hiérarchique pour vous doter de ce qu'il vous manque

[www.cote-qhse.com](http://www.cote-qhse.com)